



# COMPTE -RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 18 DECEMBRE 2020**

---

L'an deux mil vingt, le 18 décembre 2020 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Jacques GRAVEGEAL, Maire**

---

**PRESENTS:** Mmes Marie Louise CODOU, Emilie IMBERT, Régine MARTINEZ, Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ

Mrs Jean Marc DAVALLON, Jacques GRAVEGEAL, Christian JEANJEAN, Gérard LAUGE, Martin SANCHEZ,

**ABSENT EXCUSE:**

**PROCURATION :** Miguel SERRANO à Jean Marc DAVALLON

**SECRETAIRE de séance :** Mme Marie Louise CODOU

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du compte rendu de réunion du 27/11/2020
  - 2- Suppression poste rédacteur
  - 3- Contrat téléphone et internet
  - 4- Avenue des Figaiettes : nouveau plan
  - 5- Achat tracteur
  - 6- Convention adhésion médecine du travail CDG 34
  - 7- Point maison Queyranne
  - 8- Le petit marché : Mme Garson
  - 9- Questions diverses
-



VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

## 1. Approbation du compte rendu de réunion du 27/11/2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de réunion du 27/11/2020.

## 2. DCM 34-2020 Suppression poste rédacteur

### Création poste adjoint administratif territorial

**Monsieur le maire** informe au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la création d'un nouveau grade, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, décide :

- **LA CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF** à temps non complet (19 h hebdomadaire) à compter du 18 décembre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de catégorie 4 ou d'expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18/12/2020,



## VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

FILIERE	LIBELLE EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Filière Administrative	Secrétaire de mairie Commune de -2000 habitants	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	0	1	TNC 16h
	Secrétaire polyvalente	Adjoint administratif	C	1	0	TNC 19h
Filière technique	Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	0	TC 35h
	Agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	C	1	0	TNC

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

### **3. Contrat téléphone et internet**

Il existe trois contrats téléphoniques. Ces contrats sont à éclaircir.

La proposition de Netcom sera étudiée après un point avec Orange.

### **4. Avenue des Figarettes : nouveau plan**

Un nouveau plan a été effectué par Monsieur Bossé. Des entreprises ont été sollicitées pour des devis. Il faut revoir l'adjoint de Monsieur Bossé pour co-crésiter le projet et demander des précisions sur le devis reçu.

### **5. DCM 35-2020 Achat tracteur**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un tracteur pour la commune afin d'améliorer les conditions de travail de l'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- **DECIDE** à l'unanimité d'acheter un tracteur d'occasion d'un montant de 12 000,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

**6. DCM 36-2020 Convention adhésion médecine du travail CDG 34**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le courrier que vient de lui adresser le centre de gestion 34 concernant l'adhésion au service (pôle médecine préventive) ; cette dernière résiliée au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle médecine préventive de l'établissement auprès des collectivités et des établissements publics locaux du Département a été approuvée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner cette proposition et de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à résilier l'ancienne convention et à signer la nouvelle qui prendra effet le 1er janvier 2020.

**7. Point maison Queyranne**

Un rendez-vous avec March architectes est fixé le 21/12/2020.

La cuve existante à l'intérieur a été mise à nue pour analyse.

La rédaction du contrat sera proposé avec Mme Criado.

**8. Le petit marché : Mme Garson**

Etude : autorisation préfectorale, branchement électrique normalisé et suffisant

Se renseigner sur la faisabilité règlementairement.

**9. Questions diverses**

- Panier des aînés : liste à finaliser. Distribution le 22/12/2020 à 16h00.
- Devis horloge : Martin et Mariano vont vérifier l'état de l'horloge pour la rénovation du clocher.
- Devis réfection toit : solliciter un 2<sup>ème</sup> devis pour comparaison.
- Campa'Mag : Le Maire prépare l'édition lundi, le reste est validé.
- Tables à louer : tables lourdes, à signaler lors de la réservation car il n'y aura pas d'aide sur place.
- Point visite gendarmerie : déplacement sur site
- Toilettes hangar : Spanc à consulter pour plus de précisions sur les réglementations
- Bacs jardin école : nécessaire 8 bacs pour janvier.



# COMPTE -RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 18 DECEMBRE 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 29 janvier à 20h30.